

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION — HISTORIQUE	4
II. DEFINITION DU TYPE D'ENGAGEMENT	6
III. PROJETS :	
IIIa. PROJET « MAHACHKALA ».....	8
<i>Ce projet vise à améliorer l'intégration des enfants et des jeunes adultes porteurs d'une forme lourde de handicap dans la République du Dagestan.</i>	
IIIb. PROJET MONGOLIE	11
Projet de ramassage scolaires pour enfants sourd-muets à Oulaan Baator	
<i>Dans les vastes quartiers de yourtes qui entourent Oulaan Baator, plusieurs dizaines d'enfants sourd-muets ne bénéficient d'aucune scolarisation, faute de moyens de se rendre dans les écoles spécialisées de la capitale. Notre projet consiste à offrir deux bus pour remédier à ce problème.</i>	
IIIc. PROJET BIRMANIE	14
Projet de reconstruction d'écoles en Birmanie	
<i>En mai 2008, un violent cyclone a détruit des centaines de villages au Sud de la Birmanie. Le présent projet vise à reconstruire des écoles dans un certain nombre de ces villages.</i>	

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES :

A. Liste des membres actifs de l'UPAM	16
B. Bilan et compte de résultat	16
C. Statuts de l'UPAM.....	18

Ia. INTRODUCTION

Voilà donc que nous avons accosté à ces « nouveaux rivages » sur la promesse desquels s’achevait notre dernier rapport d’activités. Après avoir travaillé essentiellement sur la problématique du handicap en Russie pendant près de dix ans, nous inscrivons ainsi deux nouveaux pays dans notre livre d’or: la Mongolie et la Birmanie.



Suite à une période de turbulences que nous évoquions l’an dernier, notre dernier grand projet russe, au Daguestan, a été remis sur les rails (cf. p. 8).

Mais à ce projet s’ajoute la mise en place d’une structure de ramassage scolaire visant à donner à quelques dizaines d’enfants sourd-muets de la banlieue d’Ulan-Bator la possibilité d’être scolarisés (cf. p. 11).

Et puis, nous nous sommes engagés dans une aide à la reconstruction des très nombreuses écoles détruites par le cyclone qui a ravagé la Birmanie en mai 2008 : après une première phase d’aide d’urgence et un projet pilote de reconstruction de trois bâtiments, nous entreprenons d’étendre ce projet et de trouver le financement pour reconstruire d’autres écoles encore (cf. p. 14).

C’est donc bien un virage qui a été amorcé avec cet élargissement de notre horizon géographique et du type de population visé par notre aide. Mais nos principes d’action demeurent inchangés (cf. p. 6), à l’heure où un vent nouveau redynamise notre action.

Ch.I.

Ib. HISTORIQUE

L’UPAM (union pour un avenir meilleur) a été fondée en février 1993. A sa source, le constat d’un petit groupe de collégiens que tout n’était pas « pour le mieux dans le meilleur des mondes », et la volonté qui en a découlé de ne pas rester des spectateurs passifs, mais de faire quelque chose.

« Quelque chose »... Mais quoi ?

Plutôt que d’adhérer individuellement à une grande organisation déjà en place, nous avons choisi de fonder notre propre groupe et d’essayer de mettre sur pied une action avec nos propres moyens.

Dans un premier temps, nous avons surtout collaboré avec d’autres petites ONGs, en nous focalisant essentiellement sur les problèmes liés à l’enfance. Puis, nous avons commencé à

construire quelque chose par leurs propres moyens, avant notre arrivée. Nos projets doivent toujours prendre appui sur une initiative préexistante, et se présenter comme un appui permettant de réaliser un rêve autour duquel une dynamique a déjà été créée. Ainsi, nous sommes certains de ne pas être à côté des besoins réels de ceux que nous cherchons à aider, et, d'autre part, nous avons de bonnes raisons de croire que la motivation de nos partenaires pour le projet n'est pas apparue avec notre arrivée.

Ces partenaires locaux, nous devons être capables de les écouter: nous ne sommes là que pour les aider à exprimer ces besoins et à les satisfaire, dans la mesure du possible. Ils sont les principaux artisans du projet, et notre rôle consiste à cadrer leurs aspirations, à trouver un financement et à les aider à gérer le déroulement du projet.

Cette dimension de formation est importante : en fin de projet, nous laissons sur place une structure autonome, capable de fonctionner seule dans son contexte et susceptible de créer des dynamiques locales, de favoriser l'éclosion d'autres initiatives analogues... La réussite d'un projet s'évalue aussi *autour* de ce projet.

Par cette collaboration, nous voulons donc également contribuer à la revitalisation d'un tissu social, ainsi que des capacités d'engagement locales. Souvent, dans les lieux où nous intervenons, un tissu associatif rencontre des difficultés à se développer suffisamment pour se faire entendre. Notre vision de l'humanitaire consiste aussi à permettre aux différents groupes avec qui nous travaillons de s'affirmer dans la réalité sociale où ils se trouvent.

En outre, le fait de toujours travailler avec des contacts sur les lieux-mêmes de notre action nous permet d'être mieux acceptés (ce qui est nécessaire pour que nous puissions agir), et de toujours être au courant de tous les détails des actions que nous menons (cela est primordial aussi pour nos donateurs).

Enfin, ce contact permanent nous permet à nous aussi de nous former, et de développer une meilleure connaissance des spécificités de telle ou telle région, de comprendre mieux les structures administratives comme les mentalités. Nous cherchons, au delà du développement, à donner à notre action une dimension de rapprochement et d'échange réel.

C'est, à notre avis, uniquement par cette réciprocité qu'une action humanitaire peut être véritablement fructueuse, et ne pas se restreindre à un apport unilatéral (de solutions toutes faites, et d'argent pour les payer).

T.J. & Ch.I.

IIIa. PROJET « MAHACHKALA »

Valeur du projet: 184'333.- SFr

Donateur: Fondation Pro Victimis, Genève



Ce projet vise à améliorer l'intégration des enfants et des jeunes adultes porteurs d'une forme lourde de handicap dans la République du Daguestan.



Le projet a démarré en 2006 lors d'un échange entre une représentante du Centre de pédagogie curative de Mahachkala (capitale du Daguestan) et deux membres de l'UPAM, à l'occasion d'une conférence pan-russe sur l'autisme co-financée par l'UPAM (Pskov, mars 2006). A la suite de ces premiers échanges, une visite de terrain a été effectuée en été 2006 par un membre de l'UPAM.

Dès le départ, le projet a visé l'établissement d'une halte-garderie. Toutefois des dissensions entre les fondateurs du Centre de

pédagogie curative de Mahachkala nous ont empêché de démarrer le projet tout de suite. Il a fallu attendre près de deux ans pour que la situation soit suffisamment claire et solide pour que nous puissions relancer le projet sans crainte. C'est donc à l'été 2008 que le projet a été soumis à la Fondation Pro Victimis, qui a accepté d'en assumer le financement.

C'est désormais l'association de parents « Vie sans larmes » plutôt que le Centre de pédagogie qui est responsable de la mise en œuvre du projet.

Qui est Vie sans Larmes ?:

« Vie sans larmes » est une association de parents d'enfants/adolescents/jeunes adultes lourdement handicapés qui compte 73 familles membres.

L'association est dirigée par un comité de trois membres :

- Mme Ajsat Ahmedbadavievna Gamazaeva – présidente de l'association
- M. Jah'ja Magomedovich – membre du comité
- Mme Alieva Zajnab Bajtulaevna – membre du comité

« Vie sans larmes » est née le 7 juillet 2006 sous l'initiative de Mme Gamazaeva et de l'ancien juriste du Centre de pédagogie curative, M. Ah'ja Magomedovic Ibragimov. Elle regroupe avant tout des parents d'enfants souffrant d'autisme et ayant des difficultés de langage. Ses objectifs sont la réhabilitation et l'intégration sociale des enfants et jeunes adultes atteints de handicap, ainsi que le support juridique aux handicapés et à leurs familles. Elle effectue, en outre, un travail de lobbying auprès de l'administration locale afin que les lois fédérales soient appliquées en République du Daguestan. Trois pédagogues-défectologues¹ et un juriste bénévole travaillent pour l'association qui ne reçoit aucune aide financière de la part du gouvernement. L'association vit des cotisations de ses membres. Elle bénéficie également de l'appui de la clinique juridique DGU de Mahachkala, ainsi que des facultés de psychologie et de droit de l'Université du Daguestan.



De gauche à droite : Martin Borgeaud, Gerej Gamazaev et Ajsat Ahmedbadavievna Gamazaeva

Photo : Martin BORGEAUD

1. Le titre de « défectologue » est une spécialité soviétique. Il désigne un spécialiste du handicap qui s'occupe particulièrement du développement intellectuel de l'enfant.

Quels sont les objectifs du projet ?

Ce projet vise les objectifs suivants : améliorer la réhabilitation des enfants/jeunes adultes porteurs d'une forme lourde de handicap ; améliorer l'intégration sociale des enfants/jeunes adultes porteurs d'une forme lourde de handicap ; aider les parents d'enfants lourdement handicapés à prendre conscience de leurs droits, à les revendiquer et à intégrer leurs enfants dans la vie quotidienne ; fonder un projet-pilote de halte-garderie dans le nord du Caucase, à Mahatchkala, sur le modèle du centre de « Vie sans larmes ».

Pour ce faire, les activités suivantes ont notamment été prévues :

Effectuer des travaux de rénovation afin d'adapter les locaux à la population-cible

- Créer et animer des ateliers de musique, travail du bois, poterie et informatique
- Équiper la halte-garderie de jouets/outils éducatifs idoines
- Acheter un bus permettant le ramassage « scolaire »

Avec le soutien de quels partenaires?

Il est prévu que les activités pédagogiques et de réhabilitation soient installées au sein du « Centre d'adaptation socioprofessionnelle et d'orientation professionnelle du nom du professeur U.M. Murtuzalieva, République du Daguestan ». En échange, la halte-garderie va offrir au « Centre » un appui professionnel (mise à disposition de spécialistes) et faire bénéficier le « Centre » de certains de ses équipements.

Le projet est réalisé en collaboration avec le « Centre », et avec le soutien du Ministère de l'éducation de la République du Daguestan. Il bénéficie également du soutien de Handicap International, section Fédération de Russie, qui s'est impliqué activement dans le projet à travers des activités de monitoring et steering.

Quoi d'autre ?

« Vie sans larmes » bénéficie du soutien de Handicap International dans le cadre d'un de ses projets menés sur le plan fédéral: « Vie sans larmes » a été choisi par Handicap International comme partenaire de l'Organisation interrégionale d'intérêt public « Association pour le soutien des enfants et des adultes avec des retards du développement psychique ou psychologique ». Dans le cadre de ce projet « Vie sans larmes » va devenir l'une des douze sections régionales de cette Association sur le territoire de la Fédération de Russie et le centre de référence du Caucase Nord.

M.B.

IIIb. PROJET MONGOLIE

Projet de ramassage scolaires pour enfants sourd-muets à Oulaan Baator



Valeur du projet: 36'645.- SFr

Donateurs (part 2008) : Fondation Stéphane Guy Croisier (18'000.- SFr)

Dans les vastes quartiers de yourtes qui entourent Oulaan Baator, plusieurs dizaines d'enfants sourd-muets ne bénéficient d'aucune scolarisation, faute de moyens de se rendre dans les écoles spécialisées de la capitale. Notre projet consiste à offrir deux bus pour remédier à ce problème.

Enfants handicapés, enfants oubliés ?

Automne 2007. Le centre d'Oulaan Baator étouffe sous les gaz d'échappement dégagés par le trafic qui a explosé ces dernières années et ils viennent s'ajouter aux émanations des fourneaux à charbon. La mauvaise combustion produit poussières et fumées qui s'étendent sur les quartiers de yourtes entourant la ville.

Olzibayar est dans la petite cour délimitée par une palissade en bois. D'un côté, la route défoncée dégage des nuages gris à chaque passage de véhicule. La palissade n'est pas assez haute pour retenir la poussière.

De l'autre côté, la voie de chemin de fer. Surélevée. La palissade n'est pas assez haute pour atténuer le bruit des trains. Pourtant Olzi n'en est pas affecté. Il est sourd.

A 9 ans, il communique peu. Par gestes. Il est muet.

Seuls les membres de sa famille peuvent le comprendre. Mais les échanges sont limités. Olzi s'ennuie. Il ne va pas à l'école. Il habite à 15 km de l'établissement spécialisé capable de l'accueillir. Ses parents n'osent pas l'envoyer seul. Les transports publics sont trop compliqués, ils n'ont pas confiance. Et puis, où trouver l'argent ?

Les ONG - la fondation

Ce projet a été proposé à l'UPAM par l'Association Projets Mongolie (APM). Ce sont les responsables de cette organisation qui ont été sollicités pour une intervention en faveur des enfants sourds-muets. Les différentes possibilités d'aide ont été étudiées durant l'hiver 2007-2008. Au printemps, APM et l'UPAM décident d'une action commune. Le projet final est arrêté avec le directeur de l'école 29 à Oulaan Baator lors d'une mission effectuée en mai 2008:



deux mini-bus de ramassage scolaire sont suffisants pour permettre aux quelque 80 enfants sourds-muets recensés de suivre le programme scolaire étalé sur 11 ans. L'école 29 accueille environ 700 enfants au total. Elle possède la structure nécessaire pour les enfants supplémentaires.

Sollicitée par l'UPAM à la fin du printemps 2008, la Fondation Stéphane Guy Croisier accepte de prendre à sa charge la moitié du budget, ce qui permet de financer l'achat du premier bus, ainsi que les frais d'exploitation pour un an, salaire du chauffeur compris. L'école reprendra le relais dès la deuxième année. L'équipe de Zolmaa Baadai, présidente de l'association mongole HMI (enfance notre futur) met en place le ramassage scolaire en novembre 2008.

Le résultat

Au printemps 2009, une mission de contrôle et suivi des projets est menée par Giovanni Orlando, de l'APM. Il a rendez-vous avec Avra, le chauffeur, pour sa tournée de ramassage. A 6h30, ils commencent le parcours de 35 km. Le premier élève monte à bord après 10 km de trajet. Il salue dans le langage des signes et s'installe confortablement.

Puis les élèves de tous âges le rejoignent le long de la route. Bientôt le bruit du moteur est couvert par des rires, des cris expressifs, et les visages s'animent, les mains s'agitent et c'est tout un bavardage incompréhensible qui parcourt l'habitacle. Avra a le sourire et contrôle sa

feuille de route. Chaque arrêt est minuté. En face de chaque nom figure un numéro de téléphone. Il y a recours chaque fois qu'un élève est en retard. Un parent répond pour les petits. Sinon il envoie un SMS. Mais c'est rare. Ils sont tous à l'attendre.

L'organisation est parfaite. Le bus est impeccable. Pas un papier n'est « oublié » sur le plancher.

Le classeur d'Avra contient les listes, les horaires, et chaque élève est reporté sur la feuille de présence. Parfois, un enseignant habitant sur le parcours prend le bus qui arrive surchargé. Mais en Mongolie on ne s'en fait pas pour si peu. L'important est que tous les élèves arrivent à temps à l'école.



Photo : Giovanni Orlando



Photo : Giovanni Orlando

L'avenir proche.

Le directeur de l'école affiche un large sourire. Il explique que ce projet est un grand succès. Il fait l'éloge d'Avra et montre tous les rapports hebdomadaires de route ainsi que la liste des dépenses en carburant. Zolmaa avait déjà tout vérifié.

La question du deuxième bus a été abordée et c'est avec assurance que nous lui avons annoncé que nous pourrions tenir nos promesses pour septembre 2009, puisque le financement de la seconde moitié du projet est à présent assurée. Suite et fin dans le rapport 2009, donc...

G.O.

IIIc. PROJET BIRMANIE

Projet de reconstruction d'écoles en Birmanie

Valeur du projet (part 2008): 44'286.- SFr

Donateurs : dons privés / Diane et Bruno Michel



En mai 2008, un violent cyclone a détruit des centaines de villages au Sud de la Birmanie. Le présent projet vise à reconstruire des écoles dans un certain nombre de ces villages.

En ravageant le delta de l'Irrawaddy en mai 2008, le cyclone « Nargis » a touché une zone très fertile de la Birmanie, d'où provenaient environ les deux tiers de la production nationale de riz. Des centaines de villages ont simplement été balayés par les vents violents; on a évalué les pertes humaines à environ 130'000 personnes ; 800'000 hectares de rizières ont été submergés et quelque 156'000 bovins ont péri.



Photo : Ma Sandar, mai 2008

L'aide internationale s'est immédiatement mobilisée. Après une courte période durant laquelle le gouvernement a interdit l'accès aux zones sinistrées (dans l'idée de récolter lui-même la manne humanitaire et de gérer à sa manière l'aide d'urgence), les ONGs ont assez vite eu accès au delta, et une aide de première nécessité a été massivement mise en place au cours des premiers mois.

L'UPAM a contribué modestement à ce mouvement: depuis quelques temps déjà, nous étions en contact avec une ONG birmane avec qui nous envisagions d'élaborer un projet. Les circonstances ont rendu cette perspective douloureusement actuelle, et nous avons entrepris, peu après le cyclone, une collecte de fonds qui nous a permis d'envoyer en Birmanie la somme de 26'286.- SFr. Cette somme a été répartie à parts à peu près égales entre une aide de première nécessité et une contribution ponctuelle à la reconstruction.

Pendant plusieurs mois, nos partenaires birmans (NOW Community Workgroup) se sont rendus sur place chaque fin de semaine, amenant avec eux des biens de première nécessité, et dressant un état des lieux de la situation dans les différentes parties du delta.

Fort de ce soigneux balisage, nous avons effectué une première visite de terrain en novembre 2008: Diane Michel, notre responsable de projet, s'est rendue dans de nombreux villages éloignés et a décidé de financer personnellement la reconstruction de trois écoles. Avec les

partenaires de NOW, elle a donc obtenu autorisations et devis, si bien que trois « projets pilotes » ont démarré immédiatement. L'inauguration des trois écoles aura lieu en avril 2009.

Si notre choix s'est porté sur des écoles, c'est évidemment parce que nous estimons fondamental que les enfants de ces régions aient un accès à l'éducation; mais c'est aussi parce que dans ces villages, l'école est souvent le seul bâtiment construit en briques et en béton, c'est-à-dire le seul abri potentiel en cas d'inondations ou de graves intempéries.

Un autre point qui mérite d'être posé clairement concerne les structures politiques et administratives du pays. Il est important de préciser que, après avoir essayé sans succès de détourner une part des versements humanitaires à son profit, la junte militaire au pouvoir s'est largement désintéressée de ce qui se passait dans le delta. Les administrations locales, avec lesquelles nous avons à traiter dans le cadre de ce projet, n'ont rien à voir avec le gouvernement militaire et dans le cas de notre triple projet pilote, elles se sont montrées très collaborantes, s'engageant à assurer le salaire des enseignants de la nouvelle école, offrant à chaque fois le terrain à construire, et parfois aussi des matériaux de construction.

Pas un centime de l'argent que nous avons versé en Birmanie n'a été prélevé par une quelconque instance gouvernementale, ni lors de notre versement de première urgence, ni par rapport aux frais de construction des écoles.

Nous constatons en outre une implication importante de la population des villages où se tiennent les chantiers: participation au transport de matériel, mise à disposition de locaux pour les ouvriers, parfois même repas préparés pour les travailleurs...

Ce projet pilote nous confirme donc dans notre conviction que la reconstruction d'écoles est une étape fondamentale du relèvement des zones sinistrées. Par ailleurs, nous avons tout lieu de nous réjouir du grand sérieux avec lequel nos partenaires locaux suivent les travaux et nous fournissent descriptions, photos et décomptes hebdomadaires précis.

Une année après la catastrophe, un autre constat s'impose: bien que les ravages du cyclone soient encore bien visibles, la quasi totalité de l'aide internationale s'est retirée du pays. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant: il est commun qu'une catastrophe naturelle soit suivie par une première phase d'aide humanitaire intensive, puis par un retrait progressif du soutien international.



Photo : Diane Michel, novembre 2008

Nous souhaitons précisément éviter de suivre ce mouvement et utiliser les acquis de notre première intervention pour continuer à aider les populations touchées. Aussi envisageons-nous de poursuivre sur la voie entamée et de dupliquer des variantes de notre projet pilote autant qu'il nous sera possible de le faire.

Ch. I.

A. LISTE DES MEMBRES ACTIFS DE L'UPAM

Akiko Lanza	Martin Borgeaud
Benoît Capt	Mathilde Reichler
Cédric Waelchli	Nicolas Lanza
Christophe Imperiali (président)	Giovanni Orlando
David Neidhart (trésorier)	Salvatore Cristaldi (webmestre)
Diane Michel	Stéphanie Lammar
Julien Chavaz	Véronique Gayte Cristaldi (archiviste)

B. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

I Bilan en SFr.					
1 Actif	2008	2007	2 Passif	2008	2007
Liquidités et titres			Passif transitoire		
Compte postal	56'418.00	23'224.53	Effets à payer, membres	216.81	216.81
Compte Deposito	10'470.60	10'394.60			
Actif transitoire			Ressources projets¹		
Produits à recevoir	50.00	50.00	Projet Mahachkala	25'000.00	0.00
			Projet Mongolie	-12.00	0.00
			Projet Birmanie	4'885.62	0.00
			Ressources propres		
			Provisions à intégrer aux res- sources	33.20	2.20
			Soldes des projets à intégrer ¹	0.00	14'802.49
			Ressources propres	33'450.12	17'223.08
			Augmentation (diminution) des ressources propres ²	3'364.85	1'424.55
Total Actif	66'938.60	33'669.13	Total passif	66'938.60	33'669.13

1.Les soldes des projets des années précédentes ont été intégrées aux ressources propres avec l'accord des donateurs.

2.Différences entre les produits propres et les charges propres, ainsi que les projets financés sur la base des ressources propres.

II Pertes et profits en SFr.

1 Charges	2008	2007	2 Produits	2008	2007
Projets			Produits propres		
Russie	0.00	55'313.05	Cotisations des membres actifs	100.00	180.00
Birmanie	21'400.00	0.00	Autres cotisations et soutiens	3'695.00	5'420.00
Mongolie	18'012.00	0.00			
Charges propres			Ressources projets		
Frais généraux	219.00	120.85	Russie	0.00	55'313.05
Charges site internet	180.00	180.00	Birmanie	21'400.00	0.00
Charges administratives	31.00	0.00	Mongolie	18'012.00	0.00
Frais bancaires			Intérêts		
Compte postal	102.75	126.50	Compte postal	40.95	44.20
Visa	0.00	215.30	Deposito	116.95	116.10
Impôt anticipé sur produits financiers					
Impôt	55.30	56.10			
Total des charges	40'000.05	56'011.80	Total Produits	43'364.90	61'073.35

RESULTAT	2008	2007
	SFr. 3'364.85	SFr. 5'061.55

C. STATUTS DE L'UPAM

Article I

L'Union Pour un Avenir Meilleur (ci-dessous «UPAM») est une organisation indépendante, apolitique et non religieuse à but non lucratif, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Article II

Le siège de l'UPAM se situe à Genève.

Article III

Les organes de l'UPAM sont l'Assemblée Générale, le Comité et les vérificateurs des comptes.

Article IV

1. L'UPAM a pour but :

- d'informer et de sensibiliser la population sur des situations précaires dans le monde ;
- d'aider dans la mesure de ses capacités à remédier aux dites situations, en veillant toujours à ce que ses actions s'inscrivent dans la perspective d'un développement durable et d'une autonomisation des personnes soutenues.

2. L'UPAM travaille surtout à l'amélioration des conditions de l'enfant.

Article V

1. Les ressources de l'UPAM proviennent des récoltes de fonds, de dons éventuels, des dons des membres sympathisants, ainsi que des cotisations de tous ses membres actifs. Elles sont exclusivement et entièrement destinées à soutenir ses actions.
2. L'UPAM n'accorde de prêt ou d'avance que pour des projets ayant déjà trouvé un financement assuré. A défaut, une décision de l'Assemblée Générale est exigée.
3. L'Assemblée Générale décide du montant des cotisations qui doivent être versées au plus tard le 30 novembre de chaque année.

Article VI

1. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'UPAM. Elle possède tous les droits et les devoirs conformes aux buts de l'organisation et contrôle son bon fonctionnement.
2. Elle est composée des membres actifs, qui disposent du droit de vote. Les membres sympathisants peuvent y assister à titre d'observateurs.
3. L'Assemblée générale est convoquée normalement au moins six fois par an par le Comité.
4. Elle peut être convoquée extraordinairement par le Comité ou à la demande d'un cinquième (1/5) des membres actifs de l'UPAM.
5. Elle élit, chaque année, le Comité ainsi que les vérificateurs des comptes lors de l'Assemblée Générale statutaire.
6. Les décisions se prennent à la majorité absolue de 50% des votants.
7. Aucune décision ne peut être prise sur un objet sans que celui-ci ait été inscrit au préalable à l'ordre du jour.
8. Tout membre actif de l'UPAM est habilité à demander au président à ce qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour, au moins dix jours avant l'Assemblée Générale.
9. Le vote par procuration est admis.

Article VII

1. Le Comité forme la direction administrative de l'UPAM. Il est investi des fonctions liées aux affaires courantes.
2. Il est composé de trois membres actifs :
 - a. un président dont les tâches sont les suivantes :
 - rédiger l'ordre du jour compte tenu des propositions des membres actifs,
 - envoyer l'ordre du jour aux membres actifs une semaine au moins avant l'Assemblée Générale,
 - veiller au bon fonctionnement de l'Assemblée Générale,
 - rédiger les procès-verbaux.
 - b. un trésorier
 - c. un archiviste
3. Le Comité est élu chaque année lors de l'Assemblée Générale statutaire, à la majorité de 50% des votants.

Article VIII

1. Les vérificateurs des comptes sont au nombre de deux.
2. Ils sont chargés une fois par an de faire un rapport à l'Assemblée Générale sur la tenue des comptes.
3. Les vérificateurs des comptes sont élus chaque année lors de l'Assemblée Générale statutaire à la majorité absolue de 50% des votants.
4. Les comptes doivent être communiqués aux vérificateurs, chaque année, au plus tard le 15 mars ; l'Assemblée Générale statutaire se tiendra dans la première moitié d'avril.

Article IX

1. Toute personne motivée est habilitée à devenir membre actif de l'UPAM
2. L'Assemblée Générale se réserve le droit de refuser ou d'exclure un membre actif dont le comportement n'est pas compatible avec les buts poursuivis par l'organisation.

Article X

La dissolution de l'UPAM découle d'une décision de l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée des deux tiers des membres actifs inscrits. En ce cas, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de l'UPAM. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres actifs, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Article XI

1. Les membres du Comité sont les signataires des comptes de l'UPAM.
2. Toute personne habilitée par l'Assemblée Générale peut valablement engager l'UPAM.

Article XII

Un des objectifs subsidiaires de l'UPAM est la défense de ses membres actifs.

Article XIII

Toute modification apportée aux présents statuts doit être approuvée par l'Assemblée Générale Statutaire et entre en vigueur avec effet immédiat.

Genève, avril 2006